



## BPJEPS Activités du Vélo Éducateur sportif (F/H)

📍 CREPS Hauts-de-France - Wattignies



Créé en 2001, le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) est un diplôme d'état de [niveau 4](#), délivré par le directeur régional de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

Le diplôme du BPJEPS atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur, d'éducateur sportif.

Pour encadrer les Activités Physiques et Sportives (APS) et en faire son métier, il faut être titulaire d'un diplôme ou d'une certification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) qui garantit la compétence de son titulaire en matière de sécurité.

Le BPJEPS est l'un des diplômes enregistrés au RNCP,

Le diplôme est délivré par la voie des Blocs de compétences (BC) et dans ce cadre les épreuves certificatives sont programmées tout au long de la formation.

Le BPJEPS est délivré au titre de l'une des deux spécialités éducateur sportif ou animateur.

Voir les spécialités sur [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

Une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est possible. Si la VAE vous intéresse, consultez [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

Chaque spécialité comprend une ou plusieurs mentions [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA SPECIALITE

🔗 Arrêté du 21 janvier 2025

Métier concerné : Éducateur sportif

Niveau : 4 (Baccalauréat)

RNCP : à venir

Cette formation débutera en septembre 2025, sous réserve d'habilitation par la DRAJES Hauts-de-France

## 1. LES OBJECTIFS

Obtenir la qualification BPJEPS, spécialité éducateur sportif, mention "Activités du Vélo", pour trouver un emploi d'animateur dans une structure vélo.

Construire les compétences d'animateur, incluant toutes les formes de pratiques du vélo et toutes les compétences nécessaires pour contribuer au fonctionnement d'une structure organisant les activités vélo, notamment : la mobilité, le vélo santé, le savoir rouler à vélo, l'itinérance...

### Activités visées

- Encadrement de groupes et d'individuels en assurant la sécurité des pratiquants, des pratiques, des tiers et des lieux de pratiques ;
- Conduite des actions d'animation, et suivant la mention des actions d'enseignement jusqu'au premier niveau de compétition, dans le champ et le cadre règlementaire de la mention et de l'éventuelle option ;
- Conduite des actions d'animation, et suivant la mention des actions d'enseignement et de préparation au premier niveau de compétition, dans le champ et le cadre règlementaire de la mention et de l'éventuelle option ;
- Conception, organisation et gestion des activités et des projets, dans le champ de la mention et de l'éventuelle option ;
- Communication sur les actions de la structure ;
- Participation au fonctionnement de la structure organisatrice des activités et à l'entretien du matériel utilisé.

### Compétences visées

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité éducateur sportif Activité du Vélo peut :

- Contribuer au fonctionnement et au développement de la structure ;
- Préparer et mettre en œuvre des actions d'animation à vélo ;
- Préparer et mettre en œuvre des actions d'apprentissage à vélo ;
- Organiser, accompagner et encadrer en sécurité des randonnées à vélo sur une ou plusieurs journées en tenant compte de la difficulté des parcours et du niveau des pratiquants ;
- Valoriser les espaces, sites et itinéraires (ESI) de pratique ;
- Sensibiliser à l'environnement et au développement durable ;
- Assurer l'entretien et le suivi du matériel.

Les activités s'exercent dans toutes les structures du secteur public et privé.

Ces professionnels peuvent être amenés à intervenir auprès de tout public.

Le titulaire du BPJEPS spécialité éducateur sportif mention « Activités du Vélo » intervient en autonomie.

## 2. LES PRE-REQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Chaque candidat-te crée son espace, complète les informations demandées et dépose les documents nécessaires.

Pour participer aux tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), il faut fournir :

Une attestation du PSC1 ou équivalent (SST en cours de validité, AFPS, PSE ...)

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des «activités du cyclisme» datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

### 3. LES TESTS D'EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Pour entrer en formation les candidat(e)s doivent satisfaire aux exigences techniques et physiques définies :

Le test technique est composé :

- parcours technique ;
- parcours « endurance » sur route.

Pour valider le test technique, le(la) candidat(e) doit avoir satisfait aux conditions du parcours technique et du parcours « endurance » sur route. Un des deux évaluateurs est titulaire d'un diplôme au minimum de niveau IV de la filière cyclisme.

Pour la réalisation de ce test technique (la) candidat(e) ne peut pas utiliser un vélo à assistance électrique.

Détails du test dans l'annexe IV de l'arrêté de la mention.

### 4. LES EPREUVES DE SELECTION

Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de places disponibles, le CREPS organisera des épreuves de sélection complémentaires qui permettront de classer les candidats :

Épreuves écrites :

Un QCM de culture générale ainsi qu'une question ouverte sur le domaine du cyclisme.

Épreuve orale sur la base d'un entretien de motivation, éliminatoire si la note est en dessous de 5/20

Description : le candidat expose son projet personnel et/ou professionnel au cours d'un entretien, puis les évaluateurs s'entretiennent avec lui sous forme de questions-réponses.

Durée : 10 minutes d'exposé et 10 minutes maximum d'entretien

Critères d'évaluation :

- Motivations pour la formation visée
- Ses connaissances et actions dans le domaine du cyclisme
- Son projet professionnel

### 5. MODALITES DE LA FORMATION

## Durée

Cette formation est une formation en alternance qui se déroule sur une période de 13 mois entre 670 heures en centre et 300 heures en entreprise.

Les heures en centre de formation dispensées sont réparties sur l'apport de contenus qui permet :

- D'Intégrer le fonctionnement d'une structure et mettre en œuvre un projet
- D'encadrer un groupe et un public
- D'acquérir les connaissances des techniques d'activités et de sécuriser la pratique

## Programme de la formation

- Démarche projet
- Construire un projet pédagogique
- Maîtriser les caractéristiques des différents publics
- Accueillir tout type de public
- Mise en situation pédagogique des différentes pratiques autour des activités du vélo
- Communication
- Sécurité
- Physiologie/ Anatomie
- Droit du travail, CCNS, aspects réglementaire code du sport
- Sport et handicap – sport et citoyenneté – sport santé – sport et mixité – sport et inclusion

## Lieu de formation

CREPS Hauts-de-France et STAB vélodrome

Equipements :

Espace restauration équipé (four micro-ondes, tables, chaises)

Salles de formation équipées (vidéo projecteur, tableau blanc, tables, chaises) et salle sportives (salle de musculation, espace de multi activités, terrains extérieurs synthétiques...).

Salles de formation équipée de tables et chaise

WIFI public

Parking gratuit

Restauration :

Le restaurant d'une capacité de 170 places propose chaque midi et soir des repas complets en formule self-service. La variété de ses entrées, plats et desserts permet à chacun de bénéficier d'une alimentation saine, variée et équilibrée, particulièrement adaptée aux besoins des sportifs.

Plusieurs restaurants (sur place ou à emporter) ainsi que des épiceries ou supermarchés son accessible dans un rayon de 5 à 15 minutes autour du lieu de formation

Accessible aux personnes à mobilité réduite

## 6. RUBAN PEDAGOGIQUE

Dès le début de la formation, vous aurez un planning détaillé des interventions, formateurs et lieux de formation.

## 7. INFORMATIONS TARIFAIRES

Tarif individuel et France Travail :

670 h x 8 €/h = 5 360 €

Tarif salarié et CPF :

670 h x 9,15€/h = 6130.5€

Frais d'inscription :

30€ sauf pour les apprentis

Financement par le CPF :

Participation obligatoire de 102,23 € sauf dans certains cas [Non applicable dans les cas suivants](#)

Nous réalisons des devis non-contractuels, avant le positionnement. Ce positionnement est susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.

[Demande de devis personnalisé](#)

**Attention :** avant de régler les frais administratifs et/ou les frais techniques, assurez-vous d'avoir les pièces demandées (voir point 13 : PIECES A FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION ) et d'être certain de pouvoir participer aux tests de sélection car les frais administratifs et techniques ne sont pas remboursables.

L'hébergement et la restauration restent à la charge du stagiaire.

## 8. METHODES ET MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation au BPJEPS mention « Activités du Vélo » (AV) comporte 4 blocs de compétences (BC) qui font l'objet d'une évaluation. Cette formation se déroule en centre et en structure, pour un travail en transversalité sur les Blocs de Compétence de la formation en vue d'acquérir des compétences et une professionnalisation vérifiées.

Le CREPS Hauts-de-France, en tant qu'établissement national de formation, a l'expérience de l'accueil de stagiaires et de leur gestion. Il dispose de salles de formation, d'installations sportives polyvalentes (salles de musculation, stade, gymnase) correspondant aux besoins pour les cours théoriques et cours pratiques de la formation en centre. Il dispose également d'un centre de ressources et d'une plateforme d'enseignement à distance.

La plateforme Réseau Numérique du Service Public de Formation (RNSPF) de formation à distance permet de suivre la formation en situation synchrone et/ou asynchrone.

Celle-ci permet de suivre la formation selon des modalités pédagogiques différentes en fonction des besoins de la formation en utilisant : une classe inversée, une visioconférence, un webinaire, d'outils multimédias et d'un Centre d'Information et de Ressources (CIR) du site en lien avec la bibliothèque de l'INSEP.

Le suivi administratif et financier des stagiaires et des intervenants est assuré par le Département Formation du Creps Hauts-de-France, en lien avec le Pôle Financier et Comptable.

## 9. LE POSITIONNEMENT

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes réglementaires).

Les équivalences / allègements / dispenses sont définis dans l'arrêté portant création de la mention concernée.

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

## 10. MODALITES D'EVALUATION

### Contenus et séquences de formation

La formation au BPJEPS mention « Activités du Vélo » comporte 4 Blocs de Compétences (BC) qui font l'objet d'une évaluation en contrôle continu. Leur certification se fait au travers d'épreuves sur chaque BC.

Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation pour accompagner le stagiaire vers la construction de compétences professionnelles et les attendus du diplôme. Ces évaluations se présentent sous différentes formes : mise en situation de pédagogie pratique en structure, débriefing, entretien oral, épreuve écrite, quizz ou QCM, analyse vidéo, fiche d'auto évaluation.

### Les modalités de certification

bloc de compétences 1 (BC1) : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation ;

bloc de compétences 2 (BC2) : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation ;

bloc de compétences 3 (BC3) : Concevoir, conduire en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités du vélo dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure ;

bloc de compétences 4 (BC 4) : Assurer la gestion et l'entretien du matériel nécessaire à la pratique des activités du vélo et la création d'espaces, sites et itinéraires de pratique

Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions définies dans l'arrêté portant création de la mention concernée.

Au regard de sa situation personnelle ou de son projet professionnel un stagiaire peut ainsi décider de s'inscrire en formation pour suivre tout ou partie du cursus. De la même manière, un stagiaire suivant l'intégralité de la formation mais échouant lors des épreuves certificatives d'un BC aura la possibilité de repasser cette épreuve : soit lors du rattrapage organisé par l'organisme de formation, soit en se réinscrivant exclusivement pour ce BC l'année suivante.

## 11. QUALIFICATION DES FORMATEURS

Tous les intervenants sont des cadres d'état du ministère de la jeunesse et des sports, des fédérations, des experts professionnels diplômés dans la spécialité concernée par les enseignements.

L'équipe pédagogique est constituée d'experts dans leur spécialité ou dans les domaines transversaux dont les

compétences sont attestées par leur expérience et leurs diplômes. Ils sont issus de différents cadres d'emploi public ou privé (entraîneurs de haut-niveau, cadres d'état techniques et pédagogiques du ministère des sports, cadres techniques fédéraux, collectivités, éducateurs sportifs professionnels, fonctionnaires de différents ministères, responsables associatifs...).

## 12. ACCESSIBILITE

Référent Mission Handicap  
Mme Priscille COURTIN  
priscille.courtin@creps-wattignies.sports.gouv.fr  
03 20 62 08 32

L'avis d'un médecin agréé par la fédération française handisport ou par la fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire, éventuellement, une demande d'aménagement, veuillez contacter la DRAJES de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation.

**Pour les sportifs de haut niveau : fournir un justificatif d'inscription sur la « liste de haut niveau ».**

**Afin de faciliter l'organisation pendant votre formation, nous vous prions de bien vouloir préciser vos besoins dès votre inscription. L'établissement dispose de salles de formations accessibles en rez-de-chaussée. Veuillez-vous rapprocher de votre formateur référent pour la prise en compte de ce besoin.**

**L'établissement propose également des lieux adaptés et accessibles :**

- **Un restaurant**
- **Une cafétéria**

## 13. PIECES A FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION

Les documents suivants vous seront demandés au cours de votre inscription en ligne. Ce sont des documents que vous devrez numériser puis téléverser dans votre dossier d'inscription.

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE).
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel en format photo).
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive et à l'encadrement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation. Utiliser obligatoirement ce modèle : [Le Certificat Médical](#)
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements (Cf. arrêté du diplôme).
- Certificat de compétences PSC (Premiers Secours Citoyen) ou diplôme équivalent délivré dans les 10 dernières années (SST, PSE1 ou PSE2 en cours de validité).  
Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC.
- Attestation d'assurance responsabilité civile vie privée valide (incluse dans votre assurance habitation).
- Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre).
- Fiche d'honorabilité [Fiche honorabilité](#)
- Diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...).
- Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.
- Lettre de motivation.

Pièces complémentaires :

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les demandeurs d'emploi :

Avis de situation de France Travail datant de moins de 3 mois (disponible dans votre espace personnel).

Pour les personnes en situation de handicap :

L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire, éventuellement, une demande d'aménagements, veuillez contacter la DRAJES (Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests d'entrée en formation.

Pour les sportifs de Haut Niveau :

Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».





## DATES CLÉS

### Période d'inscription

Du 27/03/2025 au 03/08/2025

### Sessions de TEP

- juin 2025 (25/06/2025)

 Complétude avant 25/05/2025

- septembre 2025 (03/09/2025)

 Complétude avant 03/08/2025

### Sélections

septembre 2025 (03/09/2025)

### Session de Formation

septembre 2025 (11/09/2025 - 27/10/2026)

 Complétude avant 03/08/2025



## FINANCEMENT

- ✓ Auto-financement
- ✓ Compte Personnel de Formation - CPF
- ✓ Contrat d'apprentissage - moins de 30 ans sauf situation de handicap ou création d'entreprise
- ✓ Contrat de professionnalisation
- ✓ Employeur
- ✓ France travail
- ✓ Ministère des Armées - ARD
- ✓ Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)
- ✓ Projet de Transition Professionnelle - CPIR


## TARIFS

Tarif individuel et France Travail :  
670 h x 8 €/h = 5 360 €

Tarif salarié et CPF :  
670 h x 9,15€/h = 6130.5€

Frais d'inscription :  
30€ sauf pour les apprentis

Financement par le CPF :

Participation obligatoire de 102,23 € sauf dans certains cas  Non applicable dans les cas suivants



## CREPS Hauts-de-France - Wattignies

11 rue de l'Yser - 59139 Wattignies

### SECRÉTARIAT

Christophe PELLETIER

 03 20 62 08 40

 [christophe.pelletier@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:christophe.pelletier@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

### COORDINATION

Yohann RONDEAUX

 03 20 62 08 37

 [yohann.rondeaux@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:yohann.rondeaux@creps-wattignies.sports.gouv.fr)